

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR / SESSION 2015**FILIERE TERTIAIRE : FINANCES - COMPTABILITE ET GESTION DES ENTREPRISES****EPREUVE :****FISCALITE****Durée de l'épreuve : 4 Heures****Coefficient de l'épreuve : 3****DOSSIER 1 : TVA**

MAX Sujets

La SA DOUGLOU a une activité d'usinage de pièces pour machines.

La SA DOUGLOU fait appel à son expert-comptable pour établir la déclaration de TVA du mois de juin N. L'expert-comptable vous délègue ce travail.

Les opérations relatives au mois de juin N sont les suivantes :

MAX Sujets

N°	Nature de l'opération	Date de la facture	Date du règlement
	Charges :		
01	Achat de matière première en Côte d'Ivoire 35 000 000 F HT	10.06. N	A crédit
02	Achat de matière première en Chine 15 000 000 F HT	12.06. N	A crédit
03	Achat de matière première en Belgique 10 000 000 F HT	17.06. N	20.07. N
04	Entretien des machines 1 500 000 F HT	03.06. N	14.06. N
05	Réparation de l'ordinateur du service commercial 500 000 F HT. (Le fournisseur a opté pour la TVA sur les débits)	25.06. N	06.07. N
06	Facture de la CIE 900 000 F HT	20.05. N	03.06. N
07	Facture CI-Telecom (téléphone) : 450 000 F HT	28.06. N	06.07. N
08	Frais de surveillance des locaux par la société de gardiennage 350 000 F HT	28.06. N	03.07. N
09	Facture du garage KOUAME (au régime synthétique), pour la réparation du camion : 800 000 F	13. 06. N	07.07. N
10	Réparation d'une commande numérique par une entreprise installée en Italie 1 400 000 F HT	25.05. N	20.06. N
11	Réparation de la Peugeot 406 par le garage AKWABA 200 000 F HT (puissance fiscale 9 CV)	31.05. N	06.06. N
12	Facture du restaurant ABOUSSOUAN : 60 000 F HT (bénéficiaire : 1 salarié de l'entreprise)	13.06. N	13.06. N
13	Achats de blouses de travail pour le personnel des ateliers 600 000 F HT	18.06. N	13.07. N
14	Acompte versé sur achat d'un mobilier de bureau : 300 000 F	-	16.06. N
15	Honoraires réglés à un avocat belge 1 800 000 F HT	03.06. N	20.06. N
16	Achat de gasoil pour les camions dans une station service (réglé comptant) 700 000 F HT	-	-
17	Achat de 2 000 briquets publicitaires 4 000 000 F HT	12.06. N	07.07. N
18	Achats de 5 malles pour cadeaux à 5 clients importants 600 000 F HT	30.06. N	13.07. N
19	Achats d'une voiture CLIO destinée au service commercial 7 000 000 F HT (10 CV)	12.06. N	Sept. N
20	Créance impayée, définitivement irrécouvrable suite à la liquidation judiciaire d'un client (vente du 20. 01. N-3) 879 000 F TTC	-	-
21	Honoraires de l'expert-comptable 1 000 000 F HT	08.06. N	5.07. N

MAX Sujets

PAGE

1/4

N°	Nature de l'opération	Date de la facture	Date du règlement
	Produits		
22	Ventes de produits finis en Côte d'Ivoire 80 000 000 F HT	10.06. N	15 Juil. N
23	Ventes de produits finis en Suède de 6 000 000 F HT	01.07. N	10 Sept. N
24	Ventes de produits finis aux Etats-Unis 10 000 000 F HT	20.06. N	05 Août N
25	Cession d'une machine-outil à un autre utilisateur : 5 000 000 F HT ; Prix d'achat : 40 000 000 F HT en N-8	25.06. N	25.06. N
26	Cession à un négociant d'un véhicule de tourisme à 3 000 000 F HT (Citroën 4X4 de 15 CV) acquis en mars N-3 pour 12 000 000 F HT	25.06. N	25.06. N

Informations complémentaires :

MAXI Sujets

La SA DOUGLOU est soumise au régime du réel normal.

Travail à faire

Déterminez le montant de la TVA à payer.

DOSSIER 2 : BIC

La SARL LOGODA est une P.M.I. créée il y a 05 ans au capital de 560 000 000 divisé en parts sociales de 25 000 F.

Au 31/12/N, lors de l'arrêté annuel des comptes, le comptable a calculé un résultat provisoire (perte) de 16 398 260 ; vous êtes chargé par l'expert comptable du cabinet THIEMSOUL de déterminer le résultat fiscal et l'impôt dû au titre de l'exercice N.

MAXI Sujets

1) Parmi les produits figurent entre autres les éléments suivants :

- Avance des clients sur des commandes non encore livrées	10 000 000
- Transports facturés aux clients	10 500 000
- Intérêts bancaires reçus	42 000 000
- Dividendes reçus des filiales	15 000 000
- Profit de change	1 240 000
- Subvention d'exploitation	34 000 000
- Dégrèvement de la patente	1 500 000
- Reprise sur des provisions pour hausse des prix	1 200 000
- Produits des cessions d'immobilisations	3 000 000

MAXI Sujets

2) Les charges comprennent en outre les éléments suivants :

- Salaire du gérant majoritaire de la SARL	25 000 000
- Salaire de la femme du gérant qui exerce un travail effectif de comptable.....	6 000 000
- Salaire de la secrétaire du cabinet d'audit du gérant de la SARL	5 000 000
- Salaire d'un employé non déclaré	3 500 000
- Frais de stage à l'étranger des cadres de l'entreprise	4 650 000
- Cotisation patronale à la CNPS	5 000 000

- TVA due du mois de décembre N	1 200 000
- Droit d'enregistrement pour l'acquisition d'un terrain	1 350 000
- Rénovation d'un bâtiment administratif	15 000 000
- Réparation d'une camionnette pour les livraisons	1 600 000
- Prime d'assurance vie contractée au profit du dirigeant de l'entreprise	4 560 200
- Cadeaux aux clients : MAX Sujets	
o 200 stylos au sigle de la société, valeur unitaire : 5 000 HT	
o 09 postes de radio portant le sigle de la société pour une valeur globale de 450 000 HT	
- Dons en argent de 40 000 000 versés aux organismes suivants :	
o Pour la faculté de droit	10 000 000
o Pour le Centre National de Recherche Agronomique	25 000 000
o Pour une équipe de football de quartier	5 000 000
- Indemnités de fonction versées aux 10 administrateurs	32 500 000
- Frais bancaires de tenue de compte MAX Sujets	4 287 500
- Intérêts annuels des comptes courants d'associés (taux de 8 %)	1 312 500
- Reprise d'une subvention d'investissement de 15 000 000 pour l'acquisition le 12/03/N-1 d'un matériel à 60 000 000 amortissable au système dégressif sur 5 ans. La reprise enregistrée par le comptable est de 3 000 000.	

Renseignements

- Le chiffre d'affaires HT de l'exercice est de 1 560 320 250
- Le taux d'escompte de la BCEAO est par hypothèse de 3,5 %.
- Le conseil d'administration est constitué de 12 administrateurs.

Travail à faire

- 1 – Déterminer le résultat fiscal imposable de l'exercice N.
- 2 – Calculer l'impôt BIC et l'IMF
- 3 – Donner les dates et les montants des paiements effectués au titre de l'exercice N.

DOSSIER 3 : IMPOT SUR SALAIRE

Votre maître de stage vous soumet des informations relatives à la paye du mois de juin 2015 de Monsieur AMJOD Abdellah de nationalité marocaine, Directeur Général de la société anonyme Abidjan Services (SA ABS).

a) Sa rémunération mensuelle comprend :

- Salaire catégoriel	500 000
- Sursalaire MAX Sujets	2 900 000
- Indemnité de représentation	740 000
- Prime d'ancienneté	100 000
- Prime de transport	200 000
- Allocations familiales	15 000

- b) Comme l'ensemble des cadres de la SA ABS, Monsieur AMJOD a bénéficié des avantages suivants :
- Paiement par l'entreprise des frais de scolarité de ses enfants, 400 000 francs par mois ;
 - Contribution de la société pour sa retraite complémentaire, à la compagnie d'assurance NSIA, 220 000 francs par mois ;
 - Contribution de la SA ABS dans le cadre du contrat groupe d'assurance maladie de Monsieur AMJOD à la compagnie d'assurance ASCOMA, 180 000 francs par mois ;
 - Contribution de la société pour l'assurance vie de Monsieur AMJOD, 150 000 francs par mois.
- c) La SA ABS entend fournir gratuitement le logement à son directeur général, dans les mois à venir. Pour l'instant une indemnité de logement lui est allouée. Les allocations familiales sont entièrement prises en charge par la CNPS.

Travail à faire

- 1) Déterminez le salaire brut imposable de Monsieur AMJOD, au titre du mois de juin 2015.
- 2) Déterminez les charges fiscales patronales (impôts sur salaires et taxes FDFP) relatives au salaire du Directeur Général.

www.maxisujets.net